

Communiqué de presse

Lyon, le 21 novembre 2017

Schémas de cohérence territoriale Vers un tassement de la croissance démographique d'ici 2030

L'Insee Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, publie une étude sur la croissance démographique à l'horizon 2030 dans les territoires des schémas de cohérence territoriale (SCoT) de la région. La croissance démographique devrait ralentir d'ici 2030, sous l'effet du vieillissement de la population, ce qui conduirait à une homogénéisation des dynamiques des villes et des espaces sous leur influence.

Une très forte croissance démographique pour le Pays de Gex

Dans le SCoT du Pays de Gex, la croissance de la population devrait être 3,5 fois supérieure à la moyenne régionale, en raison de l'arrivée massive d'actifs et notamment de travailleurs frontaliers. Plus largement, la Haute-Savoie et l'Ain se placeraient aux 1^{er} et 3^e rangs des départements les plus dynamiques de France.

Une croissance démographique modérée autour de Lyon et d'Annecy, en ralentissement pour les autres espaces périurbains

L'effet du vieillissement de la population affaiblirait la croissance démographique des espaces périurbains. La plupart des SCoT sous influence de Lyon connaîtraient une croissance démographique modérée. À l'inverse, les SCoT du Bassin Annécien et de l'Ouest Lyonnais maintiendraient une croissance dynamique.

L'agglomération lyonnaise, principal moteur de la croissance démographique régionale

Le SCoT de l'agglomération lyonnaise accueillerait entre 7 000 et 12 600 habitants supplémentaires par an d'ici 2030, l'équivalent de la population de la commune de Grenoble sur l'ensemble de la période.

Une croissance démographique en légère accélération dans le rural et les villes moyennes

Si certains espaces ruraux et villes moyennes devraient voir leurs évolutions de population se dégrader, à l'inverse, la croissance démographique devrait s'améliorer dans certains SCoT. Cela devrait être le cas de ceux de l'Agglomération de Vichy, du Roannais, du Livradois-Forez, de Moulins Communauté, du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et surtout du Pays des Combrailles qui bénéficierait de l'étalement urbain de Clermont-Ferrand.

Cette publication sera accessible sur www.insee.fr ainsi que sur le site de la DREAL : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse : | **Nathalie Camus** – 04.78.63.26.96 – nathalie-r.camus@insee.fr

Géraldine Dérozier – 04.26.28.64.39 – geraldine.derozier@developpement-durable.gouv.fr